

Objet : Mobilités - Mise à disposition de 2 bus de la CA Arlysère à la Société TRANSDEV Chamonix

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n°02 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir un contrat de location pour la mise à disposition de 2 bus de la CA Arlysère à la Société TRANSDEV Chamonix ;

Décide :

Article 1 : La Communauté d'Agglomération Arlysère met à disposition, à la Société TRANSDEV Chamonix, les 2 bus ci-après :

- Véhicule 1 :
 - N° immatriculation : FG 310 PQ
 - Date de MEC : 29/05/2019
 - Marque : IVECO
 - Type : URBANWAY
 - VIN : VNE4326M300310359
- Véhicule 2 :
 - N° immatriculation : FG 669 PQ
 - Date de MEC : 29/05/2019
 - Marque : IVECO
 - Type : URBANWAY
 - VIN : VNE4326M500310413

Article 2 : Le véhicule est loué à un loyer mensuel de 1 800 € (sans TVA)

Article 3 : La mise à disposition est conclue pour la période du 01/02/2025 au 31/03/2025.

Article 4 : Les autres modalités sont présentées dans le projet de contrat joint en annexe.

Article 5 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 30 janvier 2025
Franck LOMBARD
Président


